



**ADDITIF N°01 A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°001/AONO/UYI/CIPM/2026 DU 16 JUIN 2026**

**POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN AMPHITHEATRE
DE 500 PLACES A L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE DE YAOUNDE
(PHASE 1)**

1. Objet de l'Additif

Le présent additif a pour objet :

- La prolongation des délais ;
- L'harmonisation des critères éliminatoires et essentiels
- La précision de la catégorie d'entreprise à soumissionner.

Au lieu de

Avis d'Appel d'Offres et Règlement particulier de l'appel d'offres

12. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **14 juillet 2026 à 14 heures**, heure locale.

Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « **copie de sauvegarde** », et l'**Original physique du cautionnement provisoire**, à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés de l'Université de Yaoundé I logée à la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement sis au bâtiment administratif N°2 (secrétariat de la commission), porte 119, BP 337 Yaoundé, téléphone 699 65 96 77 en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps.

L'ouverture des pièces administrative et offres techniques] aura lieu le **14 juillet 2026** à 15 Heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Université de Yaoundé I dans la salle des Actes sise au bâtiment annexe abritant le Rectorat de l'Université de Yaoundé I.

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique qualificative de 70% seront ouvertes lieu le **17 juillet 2026** à 15 Heures par la même Commission et dans la même salle à une date ultérieure après publication des résultats de l'évaluation technique.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

- L'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- La non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- D'une note technique inférieure à 70 points sur 100 des critères essentiels ;

- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;
- Non-respect du profil du chef de mission
- L'absence de la capacité financière ;
- Du non-respect du format de fichier des offres pour les soumissions en lignes ;
- L'absence de l'attestation de catégorisation
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

NB 1 : La non satisfaction d'un seul des critères ci-dessus entraîne l'élimination de l'offre évaluée.

15.2. Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères à respecter.

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères essentiels qui porteront à titre indicatif sur :

- la présentation générale de l'offre ;
- Référence du soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires ;
- La méthodologie proposée en adéquation avec les TDR ;
- Qualification et compétence des experts ;
- Solvabilité et capacités financières ;
- Le matériel nécessaire.

Les critères et sous-critères essentiels sont détaillés, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

N.B :

- En cas de pré qualification des entreprises nationales par la voie de la catégorisation, elles sont dispensées de la production dans leur dossier technique, des pièces listées à l'article 13.1.b1 de l'enveloppe technique du RPAO.
- Tout agent public listé parmi le personnel d'un soumissionnaire et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration, sera considéré comme non valable.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Références du RPAO	Généralités
1.1	- Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : Recteur de l'Université de Yaoundé I - Référence de l'Appel d'Offres : N°/AONO/UYI/CIPM/2026 DU - Nombre de lots : Lot unique Définition des Prestations : la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un amphithéâtre de 500 places à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé.
11.4	i. Le nombre de mois de travail du personnel spécialisé nécessaire à la mission ou prestation est estimé à : six (06) mois
	B. PREPARATION DES OFFRES
11	Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois (03) volumes et présentée comme suit : A–Volume I : Pièces administratives - L'attestation de catégorisation ;
	C. DEPOT DES OFFRES
	Les date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : _____ Heure : 14 heures, heure locale.

Le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission.

E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

25.1

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps
L'ouverture des pièces administrative et offres techniques] aura lieu le _____ à 15 Heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Université de Yaoundé I dans la salle des Actes sise au bâtiment annexe abritant le Rectorat de l'Université de Yaoundé I.

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique qualificative de 70% seront ouvertes lieu le _____ à 15 Heures par la même Commission et dans la même salle à une date ultérieure après publication des résultats de l'évaluation technique.

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après :

❖ ▪ Les critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- L'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- La non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- D'une note technique inférieure à 70 points sur 100 des critères essentiels ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;
- Non-respect du profil du chef de mission
- L'absence de la capacité financière ;
- Du non-respect du format de fichier des offres pour les soumissions en lignes ;
- L'absence de l'attestation de catégorisation
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

▪ Les critères dits essentiels (primordiaux ou clés)

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères à respecter.

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères essentiels qui porteront à titre indicatif sur :

- la présentation générale de l'offre ;
- Référence du soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires ;
- La méthodologie proposée en adéquation avec les TDR ;
- Qualification et compétence des experts ;
- Solvabilité et capacités financières ;
- Le matériel nécessaire (le cas échéant)

Les critères et sous-critères essentiels sont détaillés, pour chaque lot, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

N.B :

- En cas de pré qualification des entreprises nationales par la voie de la catégorisation, elles sont dispensées de la production dans leur dossier technique, des pièces listées à l'article 13.1.b1 de l'enveloppe technique du RPAO.
- Tout agent public listé parmi le personnel d'un soumissionnaire et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration, sera considéré comme non valable.

Lire plutôt :

Avis d'Appel d'Offres et Règlement particulier de l'appel d'offres

13. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **21 juillet 2026 à 14 heures**, heure locale.

Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « **copie de sauvegarde** », et l'**Original physique du cautionnement provisoire**, à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés de l'Université de Yaoundé I logée à la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement sis au bâtiment administratif N°2 (secrétariat de la commission), porte 119, BP 337 Yaoundé, téléphone 699 65 96 77 en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

16. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps.

L'ouverture des pièces administrative et offres techniques] aura lieu le **21 juillet 2026** à 15 Heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Université de Yaoundé I dans la salle des Actes sise au bâtiment annexe abritant le Rectorat de l'Université de Yaoundé I.

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique qualificative de 70% seront ouvertes lieu le **24 juillet 2026** à 15 Heures par la même Commission et dans la même salle à une date ultérieure après publication des résultats de l'évaluation technique.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

17. Critères d'évaluation

15.2 Critères éliminatoires

- L'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- La non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté l'absence du cautionnement de soumission) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- D'une note technique inférieure à 70 points sur 100 des critères essentiels ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;
- Non-respect du profil du chef de mission (BACC+5, Expérience 10 ans)
- L'absence de l'attestation de surface financière d'un montant de huit millions cinq cent mille (8 500 000) francs CFA ;
- Du non-respect du format de fichier des offres pour les soumissions en lignes ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

NB 1 : La non satisfaction d'un seul des critères ci-dessus entraîne l'élimination de l'offre évaluée.

15.2. Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères à respecter.

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères essentiels qui porteront à titre indicatif sur :

- la présentation générale de l'offre ;
- Référence du soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires ;
- La méthodologie proposée en adéquation avec les TDR ;
- Qualification et compétence des experts ;
- Le matériel nécessaire.

Les critères et sous-critères essentiels sont détaillés, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

N.B :

- En cas de pré qualification des entreprises nationales par la voie de la catégorisation, elles sont dispensées de la production dans leur dossier technique, des pièces listées à l'article 13.1.b1 de l'enveloppe technique du RPAO.
- Tout agent public listé parmi le personnel d'un soumissionnaire et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration, sera considéré comme non valable.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Références du RPAO	Généralités
1.1	- Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : Recteur de l'Université de Yaoundé I - Référence de l'Appel d'Offres : N° 001/AONO/UYI/CIPM/2026 DU 16 juin 2026 - Nombre de lots : Lot unique Définition des Prestations : la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un amphithéâtre de 500 places à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé (phase 1).
11.4	i. Le nombre de mois de travail du personnel spécialisé nécessaire à la mission ou prestation est estimé à : six (06) mois
	D. PREPARATION DES OFFRES
11	Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois (03) volumes et présentée comme suit : A–Volume I : Pièces administratives - L'attestation de catégorisation au moins catégorie D ;
	B–Volume II : Offre technique b.11. La capacité financière Les soumissionnaires devront présenter - L'attestation de capacité financière d'un montant de huit millions cinq cent mille (8.500.000) FCFA délivré par un établissement bancaire agréé par le ministère en charge des finances.
	E. DEPOT DES OFFRES
	Les date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : 21 Juillet 2026 Heure : 14 heures, heure locale. Le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission.
	E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES
25.1	L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps L'ouverture des pièces administrative et offres techniques] aura lieu le 21 Juillet 2026 à 15 Heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Université de Yaoundé I dans la salle des Actes sise au bâtiment annexe abritant le Rectorat de l'Université de Yaoundé I. Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique qualificative de 70% seront ouvertes lieu le 24 juillet 2026 à 15 Heures par la même Commission et dans la même salle à une date ultérieure après publication des résultats de l'évaluation technique.
29	L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après : ❖ Les critères éliminatoires Il s'agit notamment : - L'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ; - La non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté l'absence du cautionnement de soumission) ;

- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- D'une note technique inférieure à 70 points sur 100 des critères essentiels ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;
- Non-respect du profil du chef de mission (BACC+5, Expérience 10 ans)
- L'absence de l'attestation de surface financière d'un montant de huit millions cinq cent mille (8 500 000) francs CFA ;
- Du non-respect du format de fichier des offres pour les soumissions en lignes ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

▪ **Les critères dits essentiels (primordiaux ou clés)**

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères à respecter.

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères essentiels qui porteront à titre indicatif sur :

- la présentation générale de l'offre ;
- Référence du soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires ;
- La méthodologie proposée en adéquation avec les TDR ;
- Qualification et compétence des experts ;
- Le matériel nécessaire.

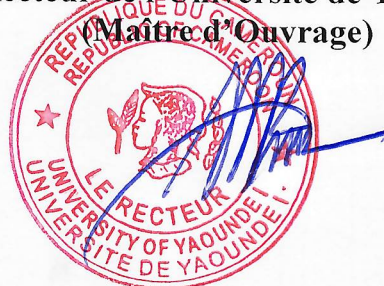
Les critères et sous-critères essentiels sont détaillés, pour chaque lot, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

N.B :

- En cas de pré qualification des entreprises nationales par la voie de la catégorisation, elles sont dispensées de la production dans leur dossier technique, des pièces listées à l'article 13.1.b1 de l'enveloppe technique du RPAO.
- Tout agent public listé parmi le personnel d'un soumissionnaire et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration, sera considéré comme non valable.

Les dispositions de l'avis d'appel et du règlement particulier de l'appel d'offres non modifiées par le présent additif restent inchangées. /-

Le Recteur de l'Université de Yaoundé I
(Maire d'Ouvrage)



Pr. Remy Magloire ETOUA

Copies :

- MINMAP
- ARMP (JDM)
- Président CIPM-UYI (pour information)
- Affichage (Chrono)
- SIGAMP-UYI (pour archivage).